



TAC GYM
5 allée de la Mairie
69890 La Tour De Salvagny
secretariat.tacgym@gmail.com
tacgym69.free.fr

Saison 2024 / 2025

Reprise des cours
LUNDI 9 septembre 2024

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

OÙ SE RENSEIGNER ?

Les horaires et tarifs ainsi que la fiche d'inscription sont disponibles lors du **Forum des Associations** début septembre et sur le site Internet tacgym69.free.fr

Toute correspondance, demande d'information complémentaire ou spécifique, et/ou autorisation se fera uniquement via l'adresse mail secretariat.tacgym@gmail.com

Pour les anciens adhérents, les horaires, les tarifs, le Règlement Intérieur et la fiche d'inscription seront envoyés à chacun par mail dès mi-juin.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Avant et après le Forum, la fiche d'inscription et le règlement doivent être adressés ou déposés au POINT RENCONTRE.

Aucune tâche administrative (renseignements/inscription) ne sera possible en début ou fin de cours.

Sera considéré(e) comme **adhérent(e) au TAC GYM** toute personne ayant rempli les conditions suivantes lors de son inscription :

- Mentions obligatoires : coordonnées, adresse email en majuscules, n° de téléphone portable, précision de l'heure des cours, leur nombre, date et signature de la fiche d'inscription et déclaration de connaissance du RI. Chèque (s) joint (s) à la fiche.
- Tout dossier incomplet par manque des mentions précitées sera d'office mis en attente de régularisation. Les personnes concernées seront informées par mail et devront régulariser au plus tôt.

PAIEMENT

Le paiement complet de la saison en un ou 3 chèques, selon le tarif appliqué (**TOURELLOIS** ou **EXTÉRIEUR**) doit être joint à la fiche d'inscription.

Le paiement comporte la cotisation aux cours + l'adhésion obligatoire à l'association TAC GYM :

- La cotisation aux cours (1 seul chèque ou 3 chèques mis en banque début octobre, janvier et avril).
- L'adhésion à l'association s'ajoute au 1^{er} chèque (en cas de règlement en 3 fois).

ATTENTION, aucun remboursement ne sera effectué sauf raison médicale justifiée par un certificat médical prouvant l'incapacité de pratiquer des séances de gymnastique.

Tout trimestre commencé est dû au TAC GYM dès la 1^{ère} heure de cours.

Une facture acquittée peut être délivrée sur demande auprès du secrétariat.

FONCTIONNEMENT

Les cours sont assurés hors vacances scolaires (académie de Lyon), week-end et jours fériés.

Une jauge est imposée : le nombre maximum d'inscrit(e)s ne pourra dépasser 30 personnes pour les deux salles de l'Hippodrome et pour la salle d'activités. Pour la sophrologie, la jauge est de 10 participant(e)s, mais un 2ème cours pourra être ouvert si la demande totale est de 20 personnes.

L'essai à un seul cours sera possible, dans le respect des jauges. Pour cela, il faudra prévenir le secrétariat 8 jours à l'avance ; un bon d'essai sera émis, que l'adhérent(e) remettra au coach pour inscription sur la feuille de présence. La personne s'engage à prévenir le secrétariat à l'issue du cours. En cas de non réponse dans les 8 jours, le cours d'essai sera considéré comme non suivi.

Il sera possible de changer de cours (pour un cours dont l'effectif n'est pas complet), sur demande auprès du secrétariat. Le changement se fera seulement en début de mois, avec un délai de prévenance de 15 jours.

En cas d'absence prolongée d'un coach non remplacé, possibilité de fréquenter un autre cours avec l'accord de l'autre coach et du président, dans le respect des jauges.

Si un cours présente en début de saison moins de 10 inscrits, il faudra alors se reporter sur un autre cours (**hormis le cours de sophrologie pour lequel la jauge est à 10 personnes**).

Au début de chaque mois, chaque coach disposera d'une **fiche de présence** listant les adhérents inscrits à son cours, servant de « fiche d'appel ».

Les cours doivent se dérouler dans le respect des autres adhérents.

Merci de ranger le matériel après usage. Le port de chaussures propres et spécifiques est exigé dans les salles. Un tapis de sol personnel est souhaité, mais des tapis sont à disposition dans les salles (sauf salle de pesage et salle n° 2 de l'hippodrome)..

ASSURANCE

Une assurance spécifique et complète a été souscrite par l'association.